



SUR LE VIF

CS 60615
35706 RENNES CEDEX 7
Tél. 02.99.38.04.14

LE COMITE D'ETHIQUE ET LA BIOMETRIE

Jugeant indispensable la mise en œuvre d'une régulation et de contre-pouvoirs éthiques et techniques de la biométrie, le comité d'éthique est sur la défensive.

Il vient de demander à l'Etat, aux corps constitués (notamment dans le domaine social et politique) de limiter la biométrie aux seuls usages les plus simples.

Et même dans ce cas, le côté pratique du passeport « biométrique » vaut-il la peine ou le risque de s'habituer à un réflexe biométrique qui pourrait dériver dans d'autres domaines, notamment privés ?

- par exemple par la "sélection", avant la naissance, du sexe de l'enfant désiré, ou le souhait "d'éradication" d'anormalités supposées ou craintes.

Bien sûr le comité d'éthique perçoit le caractère quasi inéluctable que déclenche le souhait de surveiller par la traçabilité ADN les éventuels auteurs de danger pour la société. Comme on ne peut les reconnaître par avance, il est tentant de constituer un fichier en traçant par exemple tous ceux qui ont un jour ou l'autre affaire à la police ou la justice.

Ainsi l'Angleterre se constitue-t-elle un fichier dix fois plus fourni que le fichier français.

Le Comité s'inquiète d'une biométrie socialement irresponsable, créant parmi soixante millions de personnes plus de capacités discriminantes qu'elle n'en résout pour simplifier seulement l'arrestation de quelques grands criminels dangereux.